

n'emprunte pas le canal normal et s'écoule dans l'Est du Canada où il concurrence les fabricants qui l'achètent par l'entremise du canal habituel de la Commission du blé. Puisque cette situation existe, on pourrait croire que le gouvernement aurait estimé urgent de demander aux membres du comité de lui dire comment la pallier. Or, il n'en a rien fait. Si le gouvernement ne voulait pas de l'avis du comité, on pourrait penser qu'il aurait proposé sa propre solution. Mais non, pas du tout. Et comme le cercueil de Mohamed, il reste suspendu entre le Paradis et l'Enfer en attendant que quelqu'un le ramène sur terre.

Au cours de leur tournée, les membres du comité ont découvert d'autres choses qui méritaient qu'on s'y arrête, comme l'abattoir, en Nouvelle-Écosse, qui s'emploie à régler les problèmes de la commercialisation du bétail en Nouvelle-Écosse et peut-être dans une partie du Nouveau-Brunswick. L'abattoir s'efforce de bien desservir le territoire, mais a besoin d'aide. Mais cela aussi, sans doute, est oublié. Et on pourrait citer bien d'autres exemples. Ce voyage nous a permis de constater l'évolution de l'agriculture. Une visite à la grande usine de transformation du Nouveau-Brunswick nous a fait voir à quel point la production et la commercialisation sont reliées ou intégrées. Il nous faut des politiques pertinentes. Ce matin encore, des représentants du Syndicat national des cultivateurs demandaient au comité permanent des finances et de l'industrie de considérer les taux élevés d'intérêt qui grèvent l'activité et la vie des cultivateurs. Certains fermiers ne pourront tenir le coup. Je ne sais combien de fermiers se trouveront dans une gêne extrême, par la faute des taux d'intérêt exigés au Canada.

Certains secteurs des affaires et de l'industrie canadiennes pourront probablement sans trop de difficultés s'adapter à ce type de structure des taux d'intérêt. Je ne risquerai pas d'émettre une opinion à ce sujet, mais je me hasarde à dire que l'agriculture saine ne survivra pas. Cette même structure des taux d'intérêt sera l'un des éléments contraires à l'ajustement qu'aurait permis un libre choix de la production, indispensable pour certains cultivateurs, en particulier dans l'Ouest. Le cultivateur est un individu assez souple. Il peut s'adapter à bien des situations différentes. Il a pas mal de ressources, mais la seule chose à laquelle il ne peut s'adapter, c'est l'absence complète de revenu. C'est ce

que tentent de faire aujourd'hui un grand nombre d'agriculteurs canadiens; ils tentent de s'adapter à un revenu égal à zéro, ce qui est impossible.

Je pourrais citer des chiffres, mais à quoi bon. Ils ont tous été déjà cités maintes fois à la Chambre au cours de la dernière année. Est-il nécessaire d'en verser davantage au dossier? J'en doute. Un bref exemple apportera peut-être une meilleure illustration. Le printemps dernier, le prix du bœuf s'établissait à \$35 les cent livres. Lorsqu'il a atteint ce niveau, le directeur de l'une des grandes chaînes de magasins au Canada a proposé qu'on établisse un embargo. Un ministre a déclaré partager cette opinion. Ma foi, cela a été efficace. Le résultat s'est fait sentir dans les six semaines. Le prix a baissé aux environs de \$29, et il est maintenant de \$28. Certains agriculteurs qui ont placé leur bétail dans leurs pâturages le printemps dernier seront chanceux lorsqu'ils les en retireront cet automne s'ils peuvent rentrer dans leur argent. Ce sont eux qui tentent de s'adapter à de nouvelles circonstances.

● (3.40 p.m.)

Dans le cas du blé et des céréales secondaires, il existe une crise de commercialisation depuis près de deux ans, et elle empire au lieu de s'atténuer. Nous ne cessons d'avoir des crises dans le transport et la manutention des grains et d'apprendre, à intervalles réguliers, que telle ou telle céréale n'est pas prête à être livrée sur tel ou tel marché. Je ne perdrai pas mon temps aujourd'hui à chercher qui avait tort et qui avait raison lors de la dernière crise du lin, car ce qui importe, en réalité, c'est d'examiner la commercialisation des céréales et le système de transport et de les rendre efficaces. La Commission canadienne du blé devrait être chargée du lin, du seigle et de la graine de colza. Comment le programme peut-il donner satisfaction lorsque, d'un côté, la Commission règle les quotas, décide de la quantité que chaque fermier peut mettre dans le pipe-line et accorde la permission de transporter le grain ici ou là, et que, d'autre part, c'est un autre organisme qui s'occupe de la vente et des prix, en se basant exclusivement sur le profit des opérations effectuées au jour le jour? C'est là son unique souci. Si quelque chose cloche au cours de l'opération, c'est la Commission canadienne du blé qui en porte le blâme. Elle est là, sous la main; c'est un bouc émissaire tout trouvé.

Que le gouvernement y songe: poursuivre sa politique actuelle, c'est encourager ce genre de choses. Il doit exposer clairement sa